écrasé entre le rail et la roue du chariot de son métier. Docteur Desbonnets, 8 jours. — Un tisserand de chez M. Alphonse Pollet, rue Soufflot, 47, M. Clotaire Defrenne, 15 ans, rue de la Potente, 105, s'est contusionné le coude droit en heurtant un métier. Docteur Debuchy, 8 jours. — Mlle Jeanne Vienne, 22 ans, rue Blanche, 6, rattacheuse chez MM. Duvillier-Watine, s'est fait une déchirure musculaire à la région lombaire. Docteur Debuchy, 6 jours. — Au peignage de la Tossée, rue de Roubaix, 157, un mécanicien, M. Henri Meulemeestère, 31 ans, rue Rollin, 3, en soulevant une pièce de fonte, s'est fait un effort aux reins. Docteur Carette, 12 jours. — Chez M. J.-B. Balenghien, rue du Chevalier-Bayart, un plafonneur, M. Gustave Remeric, 39 ans, rue Philippe-le-Bon, à Mouscron, en tombant, s'est contusionné au côté gauche. Docteur Défossez, 15 jours. — M. Alexandre Dhaene, 20 ans, rue du Tilleul, 93, hemme de peine aux Magasins Généraux, en déchargeant des balles de laine, est tombé sur le côté gauche et s'est fait des contusions à la hauteur des 8e et 9e côtes. Docteur Debuchy, 15 jours. — M. Georges Baudur, 27 ans, rue de Wasquehal, cour Darras, livreur chez M. Carette-Darras, en faisant une chute, s'est luxé au coude gauche. Docteur Bonte, 25 jours.

MOUVAUX

UNE AFFAIRE DÉLICATE. — Les gendarmes de Tourcoing ont mis en état d'arrestation lundi matin, Charles Lécluse, 41 ans, rue Turgot, 83, et ouvrier peintre chez M. Cordonnier, rue Notre-Dame, à Roubaix. Lécluse, marié il y a treize ans, avec Mme veuve Reynard, née Hazebrouck, a eu, de cette dernière, cinq enfants, dont l'aînée a douze ans. De sa première union, Mme Reynard a une fille, Blanche, maintenant âgée de seize ans. Les faits imputés à Lécluse visent cette jeune fille et sont de tel ordre qu'il est difficile d'insister. La jeune fille n'osait pas dénoncer son beau-père, qui l'avait menacée. Les gendarmes ont été avertis par la rumeur publique. L'inculpé a fait des aveux complets.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Henri Vanveesaemaere, rue de Roubaix, à Mouvaux, terrassier, travaillant au nouveau boulevard pour le compte de M. Colin, entrepreneur à Roubaix, s'est blessé à l'annulaire de la main gauche en accrochant un wagonnet. Pas d'incapacité de travail; docteur Delalle. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, Lude-Destreberq, 27 ans, aide-chaudronnier, domicilié à Tourcoing, rue de Normandie, 19. Éruption cutanée des deux avant-bras. Huit jours; docteur Loiez.

BOUSBECQUE

LA FÊTE DES ARBALÉTRIERS

Une manifestation en l'honneur de MM. Jean Dalle, maire et Louis Delannoy, adjoint

La très ancienne société d'arbalétriers « La St-Georges » célébrait hier, sa fête patronale qui a présenté cette année un caractère tout particulier, en raison de manifestation dont ont été l'objet de la part de leurs confrères en tir, M. Jean Dalle, maire, doyen des membres de la société et M. Louis Delannoy, adjoint, doyen d'âge.

Après avoir assisté à la messe traditionnelle célébrée à 9 heures, les arbalétriers se sont rendus chez M. le maire, qui les a reçus avec son amabilité habituelle. Au nom de la Société, M. Jean Vandebeulque, président a pris la parole :

« Monsieur le Maire et cher confrère, a-t-il dit, la société Saint-Georges a de vieilles traditions et de profondes racines l'attachent au passé. Mieux que nous vous les connaissez, Monsieur le Maire, puisque vous aimez tout particulièrement fouiller dans les lointains souvenirs.

» Vous vous rappelez sans doute que notre Confrérie fut fondée en 1715, par Messire Pierre-François Ghislain le Vaillant, Seigneur de Wadripont, baron de Bousbecque, le Lys et le Colbras, et que depuis, bien des noms illustres dans notre histoire locale ont été inscrits sur ses registres. Vous vous souvenez encore aussi de la date du 21 avril 1856, des cérémonies de votre « baptême » comme arbalétrier, de votre promesse de vous conformer aux lois et règlements de notre société, de vos nombreuses victoires dans les volées de prix, de vos coups fameux, accomplis avec le nom moins fameux trait « Le Vaillant ».

» C'est tout cela que nous avons tenu cette année à vous rappeler et à commémorer, en vous offrant cet objet d'art, qui vous prouvera que les membres d'aujourd'hui sont loin d'oublier ceux d'hier dont ils gardent avec la mémoire, la franche et cordiale bienveillance.

» Veuillez agréer, M. le Maire, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux pour votre santé, si chère à tous les Bousbecquois. »

M. Vandebeculque a remis à M. Jean Dalle, une magnifique plaquette en argent, œuvre de J. Michelet, et portant cette inscription : « A Monsieur Jean Dalle-Dufour, 1856-1907. » Il y a quelque temps, on retrouvait parmi les vieux traits celui dont se servait autrefois M. le maire, dans ses tirs, et qu'il dénommait « Le Vaillant ». Cette arme lui a été remise, tout enguirlandée, en même tmeps que la plaquette.

Très ému, M. Dalle a remercié M. le président et les confrères de leur démarche et de la délicate attention qu'ils avaient eu, à propos de ses 50 ans, passés dans la société « Saint-Georges ».

« C'est toujours, a-t-il dit, avec une vive satisfaction que je me rappelle le moment où, membre actif, j'allais tirer dans vos berceaux et en m'emportant cette flèche qui porte le nom de « Le Vaillant », je crois devoir vous rappeler que ce n'est pas l'orgueil qui m'avait fait porter cette désignation sur cette flèche, mais bien pour remémorer le souvenir de Jean-François Ghislain Le Vaillant, qui, en 1715, réorganisa notre chère société. C'est toujours avec le même plaisir que je me rappelle ces banquets où il n'y avait rien de cette réserve, de cette sévérité des banquets officiels, et où la plus franche gaîtée régnait parmi nous.

» Bien que ma santé ne me permette plus d'assister à ces agapes si affectueuses, je m'intéresse encore particulièrement à tout ce qui se rapporte à la société, elle j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, l'an passé, le tournoi pacifique que vous avez eu, avec les sociétés des localités voisines, et je suis heureux de constater que si les arbalétriers de Bousbecque avaient autrefois acquis une grande renommée dans leurs combats ou réunions de sociétés, ceux d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré de la force et de l'adresse de leurs prédécesseurs. »

La société s'est rendue ensuite chez M. Louis Delannoy, adjoint, doyen d'âge des Arbalétriers, en lui faisant don d'une plaquette pareille à celle remise à M. Jean Dalle. M. Jean Vandebeulque a félicité, M. Delannoy dont le nom est inscrit au Livre d'Or de la société des Arbalétriers de « St-Georges, depuis, le 22 avril 1872.

Visiblement ému, M. Delannoy a remercié les arbalétriers, en des termes très aimables.

Dans l'après-midi, à 3 heures a eu lieu au siège de la société, Café du Grand Saint-Georges, un banquet qui réunissait une quarantaine de convives. Le repas a été très animé.

RONCQ

UNE CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ GRUSON

Lundi soir à 8 heures et demie, M. l'abbé Gruson, pro-doyen de Notre-Dame à Tourcoing a fait au Cercle Saint-Louis, à Roncq, une très intéressante conférence sur la Presse.

La réunion, qui comportait près de 200 hommes était présidée par M. l'abbé Duflot curé entouré de M. Eugène Duprez, président du Cercle ; Destombes, vice-président, Leys et Delannoy, adjoint; MM. les abbés Lagatie et Liesse, vicaires.

M. Eugène Duprez ouvre la séance, et après un délicat éloge de M. l'abbé Gruson, lui donne la parole.

L'orateur rappelle le remarquable développement qu'a pris la Presse depuis 1870 ; Tout le monde lit aujourd'hui et le journal est partout. Malheureusement les catholiques n'ont pas assez fait attention à cette particularité de notre époque, et l'on peut dire, même aujourd'hui, que les journaux mauvais sont en majorité.

Or, continue M. Gruson, c'est la Presse qui fait l'opinion ; il ne faut donc pas s'étonner que l'opinion ait changé. Le lecteur se laisse façonner l'esprit par les journaux. Aussi, il arrive qu'on confie aux journaux tout ce qu'on a de meilleur : son cœur, son esprit, ne personnalité même. Or, quel est le journaliste à qui on se confie? C'est là un point qui mérite réflexion. Mais s'il y a une mauvaise presse et qui cause beaucoup de mal, la bonne presse peut être aussi un excellent moyen d'apostolat. C'est pourquoi, il faut favoriser les bons journaux, les faire lire et bien les lire ; aider à leur propagande.

Le jour, où nous aurons, dit le conférencier, assez donné à cette œuvre, le jour où comme les catholiques allemands, nous aurons créé des centaines de bons journaux, ce jour là sera pour nous et l'Eglise, un jour de triomphe.

Pendant sa causerie, M. l'abbé Gruson a été a plusieurs reprises fort applaudi.

La réunion s'est terminée après quelques mots de remerciements de M. le Curé.

HALLUIN

Une réunion de l'Action libérale populaire

La section du Centre, de l'*Action Libérale Populaire* d'Halluin, a tenu lundi soir à 6 heures 1/2, au *Café de la Mairie*, place de l'Eglise, une réunion pour ses adhérents. Plusieurs centaines de personnes y assistaient.

M. Pierre Defrctin, ancien maire, présidait. Sur l'estrade se trouvaient : MM. Emile Barrois, conseiller général ; Louis Sion, conseiller d'arrondissement ; Louis Odon-Loridan, maire d'Halluin ; Paul Lemaître, ancien adjoint, etc. M. Pierre Defrctin a présenté l'orateur, M. Emile Duvillier, avocat à Lille, puis il communique un télégramme d'excuses de M. Groussau, député. Il donne ensuite la parole à l'orateur.

M. Duvillier a fait une causerie pour donner des indications sur la préparation de l'action politique lors des prochaines élections cantonales. Il engage particulièrement à opposer au bloc clérico-maçonnique, le bloc des libéraux. Il rappelle ce qu'a été l'œuvre des radicaux qui est nulle pour ainsi dire ; il parle surtout de la loi sur l'assistance des vieillards qui dut attendre son application durant dix-huit mois. Puis l'orateur envisage ce qui a été fait dans notre département. Il rappelle comment la majorité radicale du Conseil général a refusé aux pauvres le droit de choisir leur médecin, et cela, malgré l'opposition énergique des libéraux et en particulier de M. Parrois.

M. Duvillier passe ensuite en revue l'œuvre du sympathique conseiller général de Tourcoing, M. Parrois, qui s'est toujours montré ardent défenseur du peuple, le défenseur des idées de justice et de liberté.

L'orateur annonce alors qu'on se propose à lui opposer aux prochaines élections un candidat du bloc de Comines ; mais il est persuadé que les électeurs renouvelleront à M. Parrois le mandat qu'il a si bien rempli.

Le conférencier engage donc ses auditeurs à propager les idées que représente M. Parrois. M. Duvillier fait ensuite l'éloge de M. Louis Sion et rappelle ce qu'il a fait au Conseil d'arrondissement. Il parle ensuite de la situation actuelle et surtout de la politique religieuse.

M. Duvillier a terminé en disant que c'est au moyen d'une action permanente des libéraux qu'arrivera le triomphe de leurs idées.

L'ordre a été fort applaudi. M. Defretin a remercié M. Duvillier et demande aux personnes présentes de recueillir le plus grand nombre possible d'adhérents à l'*Action Libérale*. M. Parrois à son tour a fait l'éloge de M. Duvillier. Parlant ensuite des prochaines élections, il a renouvelé aux électeurs l'assurance de son dévouement, et il a ajouté que toujours il serait leur défenseur et celui de la bonne cause.

L'adversaire qu'on songe à lui opposer ne l'effraie pas : il est certain de la fidélité de ses électeurs. « Ce n'est pas moi qui est mis en cause, dit-il, ce sont les idées que je représente, le drapeau que je déploie. Moi je ne suis rien : les idées et le drapeau sont tout ! »

En terminant, il fait applaudir le nom du sympathique M. Groussau.

Après quelques mots de M. Defretin, M. Emile Duvillier, secrétaire de la section, a donné lecture du rapport depuis la fondation à Halluin de l'*Action Libérale*. Il en résulte que l'association a été divisée en douze sous-quartiers comprenant environ 400 adhérents qui ont versé en cotisation plus d'un millier de francs destinés à secourir les indigents dans le besoin.

La réunion s'est terminée à 7 h. 45.

WATTRELOS

UN ENFANT DANS LE CANAL. — *Agression ou accident?* — Le jeune Blommé, que ses parents, habitant la Carbuyère, avaient envoyé chercher du café à Leers (Belgique), dimanche après-midi, revint au domicile paternel tout ruisselant d'eau. Il déclara avoir été jeté dans le canal par deux jeunes gens du nom de Vandenbrouck et Rommens, qui lui avaient cherché noise pour un motif quelconque.

L'enfant grelottait : on le mit au lit et, lundi matin, les époux Blommé vinrent au commissariat de police raconter l'aventure. M. Buchart leur demanda s'ils venaient dans l'intention de porter plainte : ils répondirent négativement.

Sans plainte, il n'y avait pas lieu à enquête ; de sorte que l'affaire en est là. Les témoins déclarent qu'il y avait au bord du canal plusieurs enfants : le jeune Blommé est-il tombé accidentellement à l'eau ou bien y a-t-il été jeté? S'en est-il retiré par ses seuls moyens, ou bien a-t-il été repêché? Rien de tout cela n'a été élucidé.

CONTRAVENTION. — Les gendarmes ont dressé un procès-verbal de contravention à J.-B. Lefebvre, tondeur de chevaux, demeurant rue Miribel, pour divagation de chiens et défaut de collier.

DEUX CONTRAVENTIONS pour ivresse manifeste ont été dressées à la charge de deux habitants du Crétinier par le garde Lepoutre.

MAISON DU LIVRE, anciennement 12, rue du Curé. Photo Comptoir, 21, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Choix important de livres, location. Réassortiment de toutes les nouveautés photographiques. Travaux d'amateurs très soignés, à forfait par quantités. Agrandissements, reproductions retouche confiés à un professionnel artiste, prix très modérés. Rayon peinture, aquarelle, pyrogravure, cuir repoussé, etc., etc. 24899

AMEUBLEMENTS ET TENTURES
Chambres à coucher, Salons, Salles à Manger
AU BERCEAU D'ARGENT 28, rue de Paris, LILLE
Expédition franco. — Fabrication garantie. 949

LILLE

DANS LE PARTI RADICAL. — Le Comité lillois du *Progrès* s'est réuni en un banquet que présidait M. Delecroix, député de Roubaix. De nombreux discours ont été prononcés à cette réunion. M. Delecroix a dit que le syndicalisme n'était pas, au fond, très effrayant, et qu'il ne manquait à la Confédération générale du travail que d'être bien dirigée!

Cependant, MM. Fenyau, de Lanwereyns et Barit ont dit à peu près le contraire. Et MM. Triboudaux et Werquin ont annoncé qu'ils solliciteraient, aux élections cantonales prochaines, le renouvellement de leur mandat. D'ailleurs, M. de Lanwereyns a annoncé que le parti radical lillois aurait des candidats dans les huit cantons de Lille.

UNE CONFÉRENCE SYNDICALISTE. — Hier a eu lieu, à l'Alcazar, une conférence syndicaliste, sous la présidence de M. Hodges. M. Rodrigues, professeur de philosophie au lycée d'Amiens, a parlé de l'utilité, de la nécessité de l'action syndicale dans toutes les corporations. Il a émis le vœu que les syndicats de fonctionnaires soient bientôt reconnus et que la « République parlementaire » fasse place à une « République syndicale », où les syndicats feront loi.

A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE. — La Société industrielle du Nord de la France a tenu son assemblée générale mensuelle sous la présidence de M. Hochstetter, vice-président. M. le président adresse à M. Witz ses félicitations pour sa nomination de membre correspondant de l'Académie des sciences (section de mécanique). Puis il fait connaître le projet de transformation des immeubles de la Société.

D'intéressantes communications ont été faites par MM. Bocquet, sur « Arrêt rapide à distance des machines à vapeur système Dubois » ; par M. Mohler, sur « Les réducteurs anti-sonniques et particulièrement les hydrosulfites » ; par M. Witz « Comparaison du rendement du moteur à gaz ».

LES 6e CHASSEURS AU CAMP DE SISSONNE. — Voici les cantonnements qu'occupera le 6e chasseurs (garnison de Lille), au cours de son voyage à Sissonne : 6 mai, Marchélannes ; — 7, Dohistrie ; — 8, Hannappes (Aisne) ; — 9, Ligny ; Wélories ; — 10, Beaucourt. — 13 mai, Saint-Gobert et Fourpavillon (Aisne) ; — 19, Vineuilles ; — 20, Haussy ; — 21, Bouvignies ; — 22, Lille.

LES CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — Le concours annuel d'art appliqué à l'industrie aura lieu le 9 juin 1907. Les matières choisies seront : pour les artistes professionnels, un moulage d'un bronze d'art industriel ; pour les élèves, des modèles de : 1° tuiles et rideaux ; 2° de céramique. Le concours de dessin industriel de mécanique aura lieu le 7 juillet 1907, pour les employés, les élèves de l'enseignement primaire, les élèves de l'enseignement supérieur et les ouvriers. Des diplômes, des médailles et des primes importantes en espèces seront accordées.

L'envoi du programme sera fait à toute demande adressée à M. le secrétaire de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

LES FÊTES UNIVERSITAIRES, qui auront lieu le 5 mai, à l'occasion de l'inauguration de la Maison des Etudiants et du nouveau Lycée de jeunes filles, seront présidées par M. Payet, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Lille.

INTERVENTION MALHEUREUSE. — Lundi, vers deux heures du matin, deux jeunes gens s'étaient pris de querelle rue Denis-Godefroy, et les coups succédaient aux injures. Lorsqu'un nommé Richard Laroche, 23 ans, demeurant rue de la Trinité, 2, voulut intervenir et séparer les deux antagonistes. La colère de ces derniers se porta soudainement sur le nouvel arrivant qui fut roué de coups et blessé assez sérieusement à la main gauche d'un coup de couteau. La police a ouvert une enquête.

DIAMANTS Vendez et échangez vos *bijoux*, vos *diamants* — *Au Chariot d'Or*, 50, Grand'Place, *Lille*. — Maison de toute confiance et d'absolue discrétion. — Superbes occasions en diamants. 19505

MORT DANS LA RUE. — M. Henri Delaunay, âgé de 63 ans, blanchisseur, rue de la Trinité, 15, passait, lundi matin, vers huit heures et demie, rue des Pyramides, lorsqu'il s'affaissa subitement sur la chaussée. M. le docteur Pacot lui prodigua ses soins, mais M. Delaunay, atteint depuis longtemps d'affection cardiaque, succomba presque aussitôt.

GRANDE LIQUIDATION pour cessation de commerce de meubles, objets d'art, bronzes, tapisseries, provenant des ateliers et magasins de la Maison Vandenbeusch-Hel. — S'adresser, 66 et 68, rue Saint-Etienne, LILLE. 123

WATTIGNIES

UN AUDACIEUX CAMBRIOLAGE. — Les époux Burieuz, marchands de confections, à Wattignies, s'étaient rendus au marché de Carvin. Des malfaiteurs en ont profité pour s'introduire dans leur maison. Pour pénétrer dans l'immeuble, ils ont soulevé une vitrine en forme de guillotine. Ils ont visité les trois pièces du rez-de-chaussée, ont attaqué un secrétaire qu'ils ont vidé et s'en sont pris au coffre-fort qui renfermait tout l'avoir des époux Burieuz, mais qui, heureusement, a résisté à tous leurs efforts. Ils ont empaqueté une grande quantité de marchandises.

Les malfaiteurs ont, sans doute été dérangés soit par l'arrivée de piétons ou le passage d'un tramway, car plusieurs personnes ont vu fuir à travers champs trois hommes chargés de ballots.

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **DERBAUDRINGHIEN-BOET** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Adolphe DERBAUDRINGHIEN**, sonneur de l'église Notre-Dame, époux de Dame **Catherine BOET**, décédé à Roubaix, le 28 avril 1907, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 1er mai, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Archimède, 46.

Les amis et connaissances de la famille **DAZIN** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Josephine-Floribonne DAZIN**, décédée à Roubaix, le 28 avril 1907, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mardi 30 avril, à six heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 1er mai, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Nord, 10, à neuf heures.

Les amis et connaissances de la famille **VANDERGHE-CORNILLE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Ernest VANOBERGHE**, trésorier de la « Concordia-Harmonie », décédé à Roubaix, le 29 avril 1907, dans sa quarante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 1er mai, à huit heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, 121, rue Decrême.

Les amis et connaissances de la famille **FONTAINE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve **Joseph-Benoît FONTAINE**, née **Flavie FONTAINE**, décédée à Wattrelos, le 29 avril 1907, dans sa cinquante-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le mercredi 1er mai 1907, à trois heures et demie, en l'église St-Maclou, à Wattrelos, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, 33, rue Charles-Quint (au Laboureur), à Wattrelos.

Un obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 1er mai 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri-Désiré RAMMAERT**, négociant, époux de Dame **Célina JEU**, pieusement décédé à Roubaix, le 29 avril 1906, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous ne trouverez dans aucun magasin de la région aussi grand choix et aussi bon marché qu'au Coin Doré, 26, rue Nationale, à Lille. Différence de moitié sur les articles 1re communion. 25072

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A propos de quêtes

Roubaix, 29 avril 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

L'arrestation de deux religieuses quêteuses à Croix produit en moi une indignation d'autant plus forte que je puis vous citer un fait qui s'est passé la veille et qui montre dans la conduite des gardes de Croix beaucoup plus de crainte de déplaire aux idées de la majorité du Conseil, le clois, que de partialité anticléricale personnelle.

Je passais donc jeudi en bicyclette boulevard de la Chapelle, lorsque j'ai été appelé par un ouvrier qui s'est plaint à moi d'être victime d'un fait de grève et m'a demandé de lui venir en aide ; son cas, s'il était vrai, était très malheureux et je n'avais pas le droit d'en douter sans preuve contraire ; je lui ai donc donné cinquante centimes, me réservant de faire à ce sujet une enquête que j'ai commencée et qui, au premier abord, a confirmé les déclarations de cet ouvrier. Je comptais écrire à ce sujet au *Journal de Roubaix*, s'il y avait lieu, quand mon enquête serait terminée, mais l'arrestation des religieuses m'oblige à en parler de suite.

Quand l'ouvrier m'a parlé, il était accompagné d'un autre qui s'en est séparé. Le garde est survenu : il a examiné la scène puis a continué son chemin et m'a appelé quand je l'eus rejoint en bicyclette : « Retournez-vous, me dit-il, ils sont trois maintenant, je ne connais pas votre mendiant mais je connais les deux autres ; ils demandent de l'argent tout le long du chemin pour boire ; je pensais bien que le troisième en ferait autant, et si vous lui aviez donné devant moi, je l'arrêtais et le faisais conduire en voiture cellulaire à Lille pour flagrant délit de mendicité. »

Je trouvais ce langage un peu sévère. Le rôle d'un garde est-il donc de scupponner partout le mal? Mais je pensais aussi que s'il avait voulu l'arrêter, il n'avait qu'à rester près de nous au lieu de s'éloigner et qu'il aurait dû arrêter depuis longtemps les deux autres qu'il connaissait très bien et dont il constatait les procédés depuis plusieurs jours.

Si les gardes de Croix donnent la chasse aux mendiants, combien se fait-il que depuis trois ans je vois à Roubaix et surtout à Croix une femme mendier de porte en porte par tous les temps avec un pauvre enfant sur le bras, pauvre petite victime d'une véritable exploitation ! La police ferait mieux, à mon avis, d'arrêter des mendiants de cette espèce et bien d'autres qui simulent des infirmités que de s'en prendre à de modestes religieuses quêtant pour de pauvres vieillards.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'excuser cette trop longue lettre et de me croire votre respectueusement dévoué,

A. M.

Les bureaux de placement

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Voilà trois ans que la loi sur les bureaux de placement est votée, trois ans donc que M. le Préfet ne donne plus de nouveaux bureaux. Comment se fait-il alors que trois ou quatre nouveaux bureaux de placement aient été créés à Roubaix dans des logements et même dans des maisons borgnes. Cela cause un préjudice considérable aux placiens officiels et patentés.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus empressées.

Une placeuse.

La location des compteurs à gaz

Tourcoing, 27 avril 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je suis absolument de l'avis des petits commerçants qui protestent contre l'augmentation de 10 centimes réclamée par le gaz de Tourcoing.

Il n'est pas admissible que « par suite des hausses sur les métaux » (texte de la circulaire), l'on nous fasse payer un supplément de location pour des compteurs que nous avons depuis dix, quinze ou vingt ans, et dont l'amortissement est terminé depuis de nombreuses années.

C'est un abus. Et il est grand temps que les petits commerçants s'unissent pour défendre leurs intérêts si souvent lésés, car personne n'ose réclamer... Un syndicat s'impose. A quand la première réunion?

Avec mes remerciements anticipés, recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

Un petit commerçant.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

M. de H. 75. — 1. Non ; 2. A la famille avec laquelle on a des relations. (1791). — *E.H.* 52. — Il n'y a pas de règle absolue à ce sujet, mais rien n'empêche de faire un cortège dans le cas où vous citez. (1795). — *Un Coquelin en herbe.* — Oui, adressez-vous au secrétaire du Conservatoire. (1784). — *F.H.* 3. — Il nous semble difficile que dans ces conditions vous obteniez la faveur de la naturalisation française. (1795) — *Un curieux.* — 1. En 1884 ; 2. Quelques années plus tard. (1801). — *B.G. Roubaix.* — 1. Oui ; 2. au maire de Tourcoing. (1804). — *Mme Tassistique.* — 1. Un an et six semaines ; 2. un mois. (1806). — *Vogard.* — Nous n'avons aucun renseignement ni aucun conseil à vous donner. (1810). — 3 *Jules-Georges-Joseph.* — 1. La Halle aux Cuirs ; 2. à Paris, Bourse de Commerce, rue du Louvre. (1810). — *C.* 18-58. — La poudre insecticide que vous trouverez chez tous les droguistes. (1811). — *P.S.* 370. — Vous n'avez pu participer à la formation des classes 1904, 1905 et 1906. Si vous avez subi le sort avec la classe 1904, vous serez appelé pour un an ; mais si vous avez été inscrit sur les tableaux de recensement de la classe 1905 ou de 1906, vous avez deux années de service à faire. (1760). — *H.L.* 343. — 1. Non ; 2. non. (1766). — *A.A.L.D.* — 1. Oui ; 2. cordonniers, tailleurs, cuisiniers, plantons, ouvriers d'administration ; 3. M. le commandant du Bureau de recrutement de Lille et ensuite, MM. les chefs de corps. (1777). — *C.S.* 19. — Non. La décision du conseil de revision est irrévocable. Vous pouvez vous présenter au Bureau de recrutement pour contracter un engagement. (1760). — *Service militaire.* — Adressez-vous à M. le commandant du Bureau de recrutement à Lille. (1765). — *D'Esmot.* — Il faut contracter un engagement de trois ans. (1778). — *V.D.B.* — Adressez-vous à M. le commandant du Bureau de recrutement de Lille. Selon moi, vous marchez avec la classe 1902. (1786). — *Pour la France.* — Muni de votre acte de naissance, présentez-vous le matin, à huit heures et demie, au Bureau de recrutement de Lille, place aux Bleuets. Il faut avoir 18 ans. (1764). — *B.F. Un soldat ennuyé.* — Non, vous vous trouvez sous l'application de l'ancienne loi et vous ne serez pas appelé. (1734). — *D.F.M.* 85. — La mairie n'a pas encore reçu d'instructions à ce sujet. Aussitôt qu'elle en aura, nous vous les communiquerons par la voie de notre journal. (1767). — *C.M.* 24. — 1, 2 et 4. M. le directeur de l'Ecole des Arts industriels vous renseignera à ce sujet ; 3. Oui, vous obtiendrez facilement un sursis de deux ans pour la continuation de vos études, mais vous devrez chaque année déposée votre demande de sursis à la mairie, bureau militaire, avant de vous présenter devant le conseil de revision. (1772). — *Alfred* 1692. — 1. A M. le commandant du Dépôt des équipages de la flotte, à Cherbourg. Vous pouvez également écrire à M. le commandant du Bureau de recrutement de Douai ; 2. Huit jours environ ; 3. A la mairie, bureau militaire, pour le certificat de bonnes vie et mœurs ; au Bureau de recrutement, à Lille, pour l'extrait de votre casier judiciaire. (1761). — *Rémy, de Croix.* — 1. Non ; 2. Non ; 3. La marche du régiment. (1776).

B.D.B. — 1. Oui, cela est à craindre ; 2. Cela ne serait plus nécessaire ; 3. Oui, mais cela peut dénoncer du contrat de mariage. (1912). — 1750. — Non. (1809). — *R.P.C., Roubaix.* — Il faut voir un avocat qui vous conseillera suivant les circonstances. (1803). — *H.D.* — 1. Cela veut dire que le fait de se mettre en grève n'est pas un délit ; 2. Question délicate ; oui, d'après la jurisprudence, quand il les a mis en demeure de rentrer. (1802). — *Zéphir* 361. — 1. Pas encore ; 2. Dans quelques mois probablement, mais il est toujours impossible de fixer une date. (1726). — *Un ouvrier ennuyé.* — Oui, si vous êtes payé à la journée ou à la semaine. (1755). — *E.M.* 1863. — Oui, à notre avis. (1750). — *Une désolée.* — Il semble que vous êtes Française. (1747). — *J.L.V.* — Non. (1746). — *X.Y.Z.* 19. — Demande au Tribunal civil, par voie de procédure ordinaire ; 2. Non ; 3. Même chose, même procédure ; 4. Oui ; 5. Non ; 6. Oui. (1735). — *C.A.* — Voyez un huissier. (1734). — *Une jeune fille ignorante* 48. — 1° 21 ans ; 2. Oui. (1738).

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES

EXTRAIT DU RAPPORT DE
l'Assemblée Générale

Le Rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle de la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie expose, que le montant des Assurances souscrites en 1906 s'est élevé à 78,512,961 francs et qu'il a été constitué 3,841,217 francs de Rentes Viagères.

Les Assurances en cours s'élèvent à 877,591,749 francs 66 et les Rentes Viagères à 47,001,405 fr. 58 de rentes.

Envoi **gratuit** des notices et tarifs sur demande adressée soit au Siège Social, à Paris, 87, rue de Richelieu, soit à l'un des Représentants de la Compagnie dans les départements. 25017d

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX — N° 90

L'OFFICIER BLEU

PAR GEORGES PRADEL

DEUXIÈME PARTIE

DÉSESPÉRANTS SOUVENIRS

— Allons, prends ! fit le mari, prends, puisque cette chère dame nous l'offre avec tout son cœur. Elle a raison. Ça servira de dot à la petite. Allons madame. Je suis prêt à vous conduire où vous voudrez.

Et, avec effusion, Renée embrassa Mme Vergé et la fillette, et reprit le fiacre que Paulin mettait de nouveau à sa disposition.

Ce qu'il lui fallait tout d'abord, c'était l'adresse de Raoul de Boisdéant, nous l'avons dit.

Par Raoul, elle arriverait à Alexis.

L'adresse d'un ingénieur habitant Paris, devait être aisée à trouver dans le Bottin ou le Tout-Paris.

Au premier café des boulevards, Paulin Vergé la rapporta à Renée.

— M. de Boisdéant habite 22 bis rue Caumartin.

A la rue de Caumartin, une désillusion attendait Renée.

Le valet de chambre du jeune homme répondit qu'il venait de quitter Paris le matin même.

« Destination inconnue ! » le domestique ignorait même la gare à laquelle son maître avait pris le train.

— Et ma malheureuse mère ! murmura Renée avec désespoir, où vais-je la trouver maintenant ? Qui me révélera l'endroit où ces misérables l'ont enfermée ?

IV

LES TOMBEAUX DES FAMILLES

A une époque de liberté telle que la nôtre, à un moment où la vie commune se passe en quelque sorte au grand jour, n'est-il pas inouï de songer qu'abritées par la loi aveugle, stupide, bête, certains monstres peuvent se permettre, sans courir aucun risque, les plus épouvantables, les plus révoltantes cruautés ?

Telle est cependant la vérité qui saute aux yeux du romancier, du psychologue, lorsque celui-ci en arrive à soulever le coin du voile qui recouvre certains bas-fonds sociaux.

Notez que ces crimes demeurent rarement inconnus. Ainsi qu'il est dit vulgairement, ils transpirent. Dans l'espèce, je suis quelque peu de l'opinion de Shakespeare, je crois que le crime, de façon ou d'autre, revient tôt ou tard à la surface de l'onde.

Il en est qui sont admis ; dans le public on en parle, ce n'est pas seulement rumeur légère, c'est un bruit persistant, continu. Mais l'opinion ne s'en émeut guère, l'égoïsme humain n'est-il pas là ? Il faudrait se déranger. Que d'ennuis ne résulteraient-ils pas, s'il fallait témoigner dans une enquête !

Il faut qu'une catastrophe éclate. Et alors, chacun de s'écrier : « Mais nous savions tout cela depuis longtemps ! »

Rien de plus trompeur, à coup sûr, que cette maison de santé large, spacieuse, encadrée d'un parc feuillu, qui se montre entre Mantes et Moulan, non loin des bords fleuris qu'arrose la Seine.

De petits pavillons en briques rouges sont disséminés à gauche et à droite, enclavés dans le taillis qu'entoure une ceinture de murs élevés, épais, surexhaussés encore d'un fort treillage.

Un nom poétique *La Source*, venant sans doute d'une gerbe d'eau sourdant entre des pierres moussues et serpentant à travers de vertes pelouses.

Dans le public, le bon public, aussi bien à Moulan qu'à Mantes, et même plus loin, la Source portait un autre nom, on l'appelait : « Le tombeau des familles ».

Depuis bien des années ce pseudonyme avait été donné à la Source, bien avant la direction actuelle, alors qu'elle était la propriété du docteur Guillaume.

A cette heure